

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'amenée d'eau " La Menthue ".

Séance du 2 juin 2026.

Présidence : Madame Dominique Hauner

Le Conseil intercommunal

décide

Point 3 de l'ordre du jour : d'accepter les comptes 2025 de l'Association.

Total des revenus : **734'331,01** francs

Total des charges : **734'331,01** francs

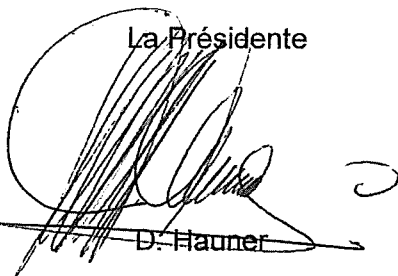
Excédent de revenus : **0,00** francs

Point 4 de l'ordre du jour : d'accepter le préavis pour l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) , les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

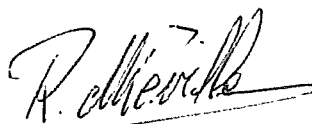
Ainsi délibéré en séance du 2 juin 2026

La Présidente



D. Hauner

Le Secrétaire



R. Miéville